PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités
Provence-Alpes-Côte d'Azur

DREETS PACA MUTECO 2026-2030
MARCHE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE PACA EN DIFFICULTES OU EN MUTATION ECONOMIQUE AU MOYEN DE LA MISE EN PLACE D'UN DIAGNOSTIC GLOBAL

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Pouvoir Adjudicateur (PA)

ETAT

MINISTERE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (DREETS PACA)

Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)

LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (DREETS PACA)
(arrêté préfectoral en vigueur)

Table des matières

Table des matières

- **OBJET DU MARCHE** **3**
- **PERIMETRE GEOGRAPHIQUE** **3**
- **NON-ALLOTISSEMENT** **3**
- **FORME ET DUREE DU MARCHE** **3**

DIAGNOSTIC GLOBAL (« 360° ») D'ENTREPRISES EN DIFFICULTE VISANT A LA SECURISATION DE L'EMPLOI **4**

1.1. ***NATURE DU MARCHE*** 4

1.2. **OBJET ET PUBLIC CIBLE** 4

1.2.1. Objet 4

1.2.2. Public cible 5

1.3. **DESCRIPTIF DE LA PRESTATION** 5

1.3.1. Nature 5

1.3.2. Enjeux 6

1.3.3. Nombre prévisionnel de prestations sollicitées 6

1.4. **MODALITES DE REALISATION** 6

1.4.1. Déroulé de la prestation 6

1.4.2. Durée indicative de la prestation 7

1.4.3. Délais d'intervention 7

1.4.4. Phases de réalisation de la prestation 7

1.4.5. Qualité attendue de la prestation : 8

1.4.6. Suivi/Pilotage de la prestation : 9

1.5. LIVRABLES ATTENDUS 10

1.5.1. Nature et délai : 10

1.5.2. Qualité attendue : 10

- OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet l'appui à l'anticipation et à l'accompagnement des mutations économiques et leur impact sur l'emploi.

Il s'agit d'un marché de prestations intellectuelles.

Ces prestations sont exercées pour le compte de la DREETS Provence – Alpes – Côte d'Azur, afin d'orienter au mieux ses actions en faveur notamment des entreprises en difficulté (ou sortant de difficulté), en développement ainsi que des entreprises en mutations économiques.

Le présent marché porte sur des prestations individuelles de diagnostic économique, commercial, financier et de ressources humaines d'entreprises fragilisées ou en développement ;

- PERIMETRE GEOGRAPHIQUE

Les prestations sont exécutées dans toute la région PACA aussi bien au niveau régional, que départemental ou interdépartemental ainsi qu'au sein des entreprises cibles ou de tout autre local adéquat sur la région PACA.

- NON-ALLOTISSEMENT

Le marché n'est pas alloti.

En application de l'article L. 2113-11-2° du code de la commande publique, l'acheteur estime que l'allotissement risquerait de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations, la mission de diagnostic global (360°) nécessitant la mobilisation coordonnée, au sein d'une même équipe, de compétences économiques, financières, commerciales et en ressources humaines sur un même objet indivisible (l'entreprise accompagnée), dans des délais contraints par l'urgence des situations traitées.

- FORME ET DUREE DU MARCHE

Le présent marché public est un accord-cadre passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application du second alinéa de l'article R.2162-2 du code de la commande publique.

L'accord-cadre s'exécute pendant 12 mois reconductible trois fois (48 mois) à compter de sa date de notification par le pouvoir adjudicateur.

Il est reconductible par reconduction tacite pour une nouvelle période de 12 mois à chaque date anniversaire de notification, sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois.

DIAGNOSTIC GLOBAL (« 360° ») D'ENTREPRISES EN DIFFICULTE VISANT A LA SECURISATION DE L'EMPLOI

1.1. NATURE DU MARCHE

L'accord-cadre est exécuté par l'émission de bons de commande.

Le marché est conclu sans minimum et avec un maximum annuel de 200 000€ HT.

1.2. OBJET ET PUBLIC CIBLE

1.2.1. Objet

- *Compléter l'analyse de la situation d'entreprises en situation de difficulté ou rencontrant des difficultés liées à des mutations économiques pour mieux les accompagner afin de conforter leur pérennité et/ou leur développement.* Des contraintes ou des freins de différentes formes peuvent retarder voire empêcher les mutations économiques des entreprises. Il s'agit de leur permettre d'identifier des mesures existantes ad-hoc pouvant lever les contraintes identifiées et maintenir leur pérennité et/ou leur développement. Le diagnostic doit permettre à l'entreprise de pouvoir s'adapter aux mutations économiques afin de se doter d'outils pertinents et pérennes permettant l'anticipation des mutations économiques. Ce diagnostic général doit aborder les thématiques financières et de gestion de l'entreprise mais aussi les problématiques liées aux salariés.

- *Améliorer le suivi par l'administration des entreprises sortant de difficultés économiques graves (notamment en sortie de redressement judiciaire)*

- *Identifier les solutions envisageables à travers les diagnostics permet à la DREETS PACA et DDETS du territoire, en lien avec l'entreprise et ses partenaires, de déterminer les moyens à mettre en œuvre sur le plan :*

 - Des ressources humaines : actions à mener pour assurer l'adéquation des compétences aux évolutions prévisibles de l'entreprise et de son marché, la formation des salariés, le développement des emplois ciblés, l'accès aux recrutements, la mise en œuvre des politiques de ressources humaines dans les entreprises ;

 - Des difficultés de l'entreprise :
 - D'ordre financier ou économique,
 - De gestion,
 - De perception du marché,
 - De restructuration,
 - D'ordre commercial,
 - De marketing.

Cette prestation, en apportant une connaissance approfondie du tissu économique, des filières sectorielles et des entreprises, constitue pour DREETS PACA un outil d'aide à la décision pour l'accompagnement des mutations économiques du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Elle intervient généralement à la suite d'un contact entre la DREETS ou DDETS du territoire et l'entreprise qui a permis de détecter le besoin d'une analyse approfondie. La prestation est proposée par la DREETS ou la DDETS du territoire et acceptée par l'entreprise.

1.2.2. Public cible

La prestation est à destination de la DREETS ainsi que des DDETS.

Les entreprises susceptibles de faire l'objet de l'étude sont des entreprises en difficulté (ou sortant de difficulté) et les entreprises en développement, en mutation ou en reprise d'activité suite notamment à une crise géopolitique et/ou économique.

1.3. DESCRIPTIF DE LA PRESTATION

1.3.1. Nature

L'objectif est d'établir un état des lieux global et circonstancié de la situation d'une entreprise afin de proposer un plan d'action permettant la sécurisation de l'emploi (maintien des emplois existants, voire création de nouveaux emplois pérennes).

Dans le cadre du plan de réduction des tensions en recrutement, il est essentiel de proposer des actions favorisant les modalités de recrutement notamment pour les publics fragiles (jeunes, seniors…) ainsi que la fidélisation des salariés.

La prestation concerne en particulier les différents aspects suivants :

- Situation financière de l'entreprise (adéquation entre sa situation économique et sa structure financière et comptable)
- Performance économique de l'entreprise, et positionnement au regard des principaux acteurs de sa filière (partenaires, concurrents) ;
- Organisation (modalités de pilotage des équipes, de gestion des effectifs), voire plus globalement la stratégie RH ;
- Stratégie globale de l'entreprise (positionnement sur le marché, recherche de nouveaux marchés / clients, qualité des produits ou services proposés), en rapport avec la stratégie du chef d'entreprise à court, moyen et long terme ;
- Stratégie commerciale (positionnement marketing, forces de vente, …)
- Stratégie de communication à destination des clients (actuels ou futurs) et fidélisation.

Les constats sur les forces et faiblesses de l'entreprise, ainsi que sur l'adéquation entre sa situation et ses objectifs, appuieront des préconisations, qui permettront de sécuriser la situation économique de l'entreprise et feront apparaître les enjeux en matière d'emploi et de compétences (recrutements, formation, adaptation aux postes, organisation). Les préconisations mentionneront les dispositifs d'accompagnement disponibles sur le territoire.

Au terme des préconisations, un suivi de mise en œuvre sera également à prévoir après la mise en œuvre des préconisations. Une réunion de suivi devra comporter également un livrable permettant de déterminer la mise en œuvre effective des préconisations à destination des entreprises cibles.

1.3.2. Enjeux

L'action en faveur de l'accompagnement des mutations économiques et de leurs effets sur l'emploi a pour vocation de soutenir et d'encourager des projets visant à anticiper, à sécuriser, à maintenir et à développer l'emploi des salariés.

Il s'agit :

- D'intervenir auprès des entreprises en difficulté, notamment celles ayant recours aux dispositifs d'activité partielle et d'activité partielle longue durée ou sortant de difficulté (notamment en sortie de redressement judiciaire)
- D'intervenir dans les entreprises en développement, en amont de l'émergence du besoin de création d'emplois
- D'intervenir auprès des entreprises en reprise d'activité à la suite d'une crise géopolitique et / ou économique

L'enjeu est la sécurisation de l'emploi au sein de ces structures.

1.3.3. Nombre prévisionnel de prestations sollicitées

Environ 25 commandes.

1.4. MODALITES DE REALISATION

1.4.1. Déroulé de la prestation

La prestation se déroule selon les étapes suivantes :

- Expression du besoin par la DREETS ou DDETS du territoire
- Phase 1 : Sollicitation du titulaire du marché par l'émission d'un bon de commande d'une durée maximale d'un jour, en fonction de la taille et de la complexité de la structure, pour une prestation d'évaluation permettant de cerner les besoins de l'entreprise, les objectifs à atteindre et le nombre de jours prévisionnel requis.
- Mise en œuvre de la Phase 1 sous 5 jours après la transmission du bon de commande.

- ❖ A l'issue de cette phase 1, si l'entreprise donne suite, émission d'un bon de commande par la DREETS pour la Phase 2 validant en particulier la durée de l'intervention et sur la base d'un document d'engagement rappelant les obligations à remplir par le prestataire et l'entreprise pour remplir les objectifs et la correcte élaborations des documents requis à l'issue de la prestation et à destination de la DREETS.
- ❖ Mise en œuvre de la phase 2 sous 10 jours après la transmission du bon de commande.
- ❖ Remise des livrables à la DREETS ou la DDETS du territoire accompagnés d'un rapport de synthèse à la fin de l'intervention (délai de 10 jours à compter de la dernière intervention en entreprise pour transmettre les livrables à la DREETS ou DDETS du territoire en version électronique.

Le prestataire est en mesure d'intervenir simultanément sur plusieurs prestations ayant fait l'objet d'un bon de commande.

1.4.2. Durée indicative de la prestation

- Phase 1 : Au maximum 1 jour par commande
- Phase 2 : De 3 à 6 jours par commande.

1.4.3. Délais d'intervention

A l'issue de la Phase 1, la durée de la prestation est fixée pour la Phase 2 par la DREETS ou la DDETS du territoire, en lien avec l'entreprise et sur proposition du consultant, en fonction de la taille de l'entreprise, de la complexité de son organisation, et des enjeux spécifiques.

Tout incident dans le déroulement de cette procédure est signalé sans délai à la DREETS ou la DDETS du territoire, et une éventuelle dérogation à ces délais fait l'objet d'un accord exprès préalable de la DREETS ou la DDETS du territoire.

La DREETS ou la DDETS du territoire dispose de 30 jours après la fin de la prestation pour valider la bonne réalisation de l'action.

1.4.4. Phases de réalisation de la prestation

La prestation se déroulera ensuite selon les étapes ci-dessous :

Phase 1

- Emission d'un bon de commande par la DREETS pour une évaluation d'une entreprise (Phase 1),
- Réalisation de l'évaluation : entretien sur site ou en distanciel avec des personnes-clés de l'entreprise dans le but de cerner les besoins de l'entreprise et de fixer les objectifs et les jours nécessaires pour l'accomplissement de la prestation en phase 2,
- Elaboration et transmission à destination de la DREETS d'un document d'engagement (modèle à définir) fixant les objectifs, les jours prévisionnels et rappelant les obligations du prestataire et de l'entreprise pour assurer la correcte mise en œuvre du Diagnostic 360°.

Phase 2

- Emission d'un bon de commande par la DREETS pour le diagnostic 360° (Phase 2) sur la base de l'évaluation (Phase 1),
- Réunion de lancement en présence de la DREETS ou la DDETS du territoire et de l'entreprise,
- Réalisation de la prestation : entretiens sur site ou en distanciel ; à définir en amont de la prestation avec les personnes-clés de l'entreprise, analyse des documents pertinents, diagnostic de la situation, identification de pistes d'amélioration et préconisation associées à destination de la DREETS ou la DDETS du territoire, formalisation au sein d'un livrable,
- Remise du livrable au format PDF en amont de la réunion,
- Réunion de clôture sur site en présence de la DREETS ou la DDETS du territoire et de l'entreprise,
- Remise du livrable définitif sous 10 jours à la DREETS par voie électronique.

La démarche doit associer en amont l'équipe dirigeante du site (directeur de site, responsable ressources humaines, encadrement) ainsi que les représentants du personnel afin de définir les modalités de déroulement de l'intervention dans l'entreprise. Le besoin de diagnostic est souvent marqué par l'urgence de la situation, ce qui demande une grande réactivité de la part du consultant.

La prestation s'appuie notamment sur les diagnostics préexistants qui ont pu être effectués, ainsi que sur les dispositifs dont disposent les DREETS et DDETS.

1.4.5. Qualité attendue de la prestation :

Les constats et préconisations sur les différents aspects de la prestation (ressources humaines, économique, financier, marketing…) sont précis et étayés. A ce titre, des références dans ces différents champs sont appréciés. Le prestataire doit par ailleurs avoir une bonne connaissance des dispositifs d'aide existants en faveur des TPE-PME.

Le marché porte sur des prestations déclinées en cinq étapes pour les entreprises :

a) Diagnostic de menaces – préciser l'origine et la nature de la menace à laquelle est confrontée l'entreprise au regard des échéances de temps dont elle dispose pour y faire face.

b) Diagnostic financier – formuler une analyse financière de la situation au moyen de l'expertise des bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices : ratios de solvabilité – liquidité - rentabilité

c) Diagnostic de retournement – préciser les différentes options de retournement envisageables en intégrant les facteurs internes à l'entreprise (forces et faiblesses) et les contraintes de l'environnement économique global (opportunités – faiblesses). Les pistes de restructuration sont attendues avec l'indicateur temps (chronologie) et les besoins de financements correspondants. : réorganisation juridique, actionnariale, localisation, situation foncière, recherche de nouveaux marchés, évolution des compétences, adossement industriel, recherche de repreneur – investissements - …

d) Mission d'expertise d'une solution privilégiée – pour une des pistes de retournement envisagée, argumenter au moyen d'un business plan et de toute documentation technique et financière, les conditions de retour à une situation économique viable dans le temps.

e) Mission d'appui à la communication – produire les documents de présentation du projet de repositionnement de l'entreprise à des fins de communication interne et externe.

1.4.6. Suivi/Pilotage de la prestation :

La prestation est suivie par un chargé de mission de la DREETS PACA et les chargés de mission DDETS selon l'implantation territoriale des entreprises.

1.5. LIVRABLES ATTENDUS

1.5.1. Nature et délai :

Le bilan global des actions réalisées retraçant les actions, mais également les préconisations d'accompagnement susceptibles d'être réalisées par la DREETS ou la DDETS du territoire, sont transmis sous forme électronique modifiable dans le délai maximal de 10 jours suite à la transmission du bon de commande, avec cession à titre exclusif des droits d'exploitation des résultats à la DREETS PACA.

Les livrables précisent :

Phase 1

- Un document d'engagement (à définir) précisant les obligations du prestataire et de l'entreprise pour atteindre les objectifs de la mise en œuvre d'un Diagnostic Global 360°, précisant les attendus et le nombre prévisionnel de jours.

Phase 2

- un diagnostic de menaces : rapport précisant la nature et l'origine de la menace et le temps dont dispose l'entreprise pour y faire face
- un diagnostic financier : rapport d'analyse financière sur les trois derniers exercices
- un diagnostic de retournement : rapport présentant les différentes options de retournement envisageables en intégrant les facteurs internes à l'entreprise (forces et faiblesses) et les contraintes de l'environnement économique global (opportunités – faiblesses). Les pistes de restructuration sont attendues avec l'indicateur temps (chronologie) et les besoins de financements s'y afférant.
- Une mission d'expertise d'une solution privilégiée : business plan et toute documentation technique et financière, concernant les conditions de retour à une situation économique viable dans le temps
- Une mission d'appui à la communication : documents de présentation du projet de repositionnement de l'entreprise à des fins de communication interne et externe

1.5.2. Qualité attendue :

L'intervention ne doit pas se résumer à une étude de faisabilité ou à un diagnostic, mais doit conduire à des propositions opérationnelles, à la construction de solutions concrètes et d'un plan d'actions adapté aux besoins de l'entreprise et à sa taille. Le plan d'action proposé devra permettre une mise en application concrète et pérenne en réponse aux besoins de la structure concernée, notamment dans l'aide à la recherche de nouveaux marchés.

Par ailleurs, les préconisations doivent faire référence aux dispositifs d'accompagnement des TPE-PME existants sur le territoire.

Tous les documents écrits remis par le titulaire doivent être rédigés en langue française.

De plus, l'ensemble des communications écrites ou orales durant la phase d'exécution s'effectue en français.